

Mémoire pour les consultations prébudgétaires préalables au budget 2019

Par : Fondation Rick Hansen



Éliminer les obstacles. Transformer des vies.

Recommandation 1 : Le gouvernement exige que tous les immeubles possédés ou loués ainsi que tous les parcs et espaces publics gérés par le gouvernement fédéral respectent ou dépassent la Norme CAN/CSA B651, soient cotés et obtiennent une certification par l'entremise du programme de certification de l'accessibilité de la FRH.

Recommandation 2 : Le gouvernement exige que tous les projets financés dans le cadre du plan Investir dans le Canada respectent ou dépassent la Norme CAN/CSA B651 et soient certifiés en vertu du programme de certification de l'accessibilité de la FRH, quel que soit le palier de gouvernement qui dépense l'argent.

Recommandation 3 : Le gouvernement collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi qu'avec le secteur privé pour adopter le programme de certification de l'accessibilité de la FRH et la Norme CAN/CSA B651 (mise à jour de temps à autre) comme norme nationale et uniforme de mesure.

Recommandation 4 : Le gouvernement verse 25 millions de dollars pour aider à couvrir les coûts des ministères fédéraux, des sociétés d'État et des organismes publics pour se conformer à la recommandation 1. Le financement permettra de former et d'accréditer des évaluateurs pour effectuer 5 000 évaluations à l'échelle du Canada.

Recommandation 5 : Le gouvernement verse 10 millions de dollars pour la recherche et les initiatives nationales visant à sensibiliser et à mobiliser les collectivités, les entreprises et les citoyens canadiens à l'importance de bâtir un pays accessible et inclusif.

Recommandation 6 : Le gouvernement verse 100 millions de dollars pour établir un fonds d'accessibilité pour environ 2 000 subventions d'amélioration de l'accessibilité pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ chacune.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a déposé la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, ainsi qu'un plan ambitieux visant à éliminer les obstacles, à promouvoir l'égalité des chances et à accroître l'inclusion et la participation des Canadiens handicapés, dans les domaines de compétence fédérale.

Assurer l'accessibilité et l'inclusivité pour tous les citoyens est, à la base, un exercice d'édification de la nation qui représente aussi les meilleures valeurs canadiennes sur la scène mondiale. Dans l'environnement bâti, cela entraînera des changements dans la culture de conception spatiale qui pourraient faire du Canada un chef de file mondial dans l'application des principes de conception universelle et inclusive. À ce titre, non seulement il procure des avantages importants aux personnes handicapées, à leurs familles et à leurs collectivités, mais il représente une orientation stratégique décisive qui contribue à assurer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Depuis presque 30 ans, la Fondation Rick Hansen (FRH) se consacre à la création d'un monde inclusif, dans lequel les personnes handicapées utilisent leur plein potentiel. La mission durable de la FRH est de « créer et fournir des solutions innovantes qui mènent à un mouvement mondial pour éliminer les barrières et libérer le potentiel des personnes handicapées ». En tant que catalyseur national du changement social transformationnel, la Fondation élabore et met en œuvre des programmes de sensibilisation, de changement d'attitude et d'élimination des obstacles pour les personnes handicapées.

Chaque jour, dans chaque province et territoire du Canada, on empêche les gens de vivre leur meilleure vie et d'apporter leur plus grande contribution à la société simplement parce que le monde qui les entoure n'est pas entièrement accessible, notamment dans l'environnement bâti. Une étude réalisée en 2018 par le Conference Board du Canada a révélé que l'impact de l'amélioration de l'accessibilité en milieu de travail pour les personnes handicapées serait extrêmement positif puisqu'elle permettrait à 550 000 Canadiens handicapés de travailler davantage, ajoutant 16,8 milliards de dollars au PIB d'ici 2030. De plus, cette augmentation du revenu du travail faciliterait une augmentation de 10 milliards de dollars des dépenses de consommation et des gains de revenus d'environ 2,6 milliards de dollars pour le gouvernement fédéral et de 1,8 milliard de dollars pour les gouvernements provinciaux. L'amélioration de l'accessibilité n'est pas seulement un droit de l'homme, mais un impératif économique.

Entre juin 2016 et février 2017, l'honorable Carla Qualtrough, alors ministre des Sports et des Personnes handicapées, a entrepris la consultation la plus vaste et la plus accessible sur les questions touchant les personnes handicapées que le Canada ait jamais vue. Les participants aux consultations ont noté que « *la nouvelle loi devrait mener à des expériences plus cohérentes en matière d'accessibilité dans l'ensemble du Canada [...] tous les paliers de gouvernement travaillant ensemble pour améliorer l'accessibilité dans tous les domaines. La nouvelle législation devrait s'appuyer sur les normes existantes qui fonctionnent déjà bien.* »

Au cours des trois dernières années, la FRH a investi dans le développement et le lancement national d'une innovation sociale unique appelée le programme de certification

de l'accessibilité de la FRH — un système d'évaluation et de reconnaissance de type LEED, incluant un cours de formation professionnelle. C'est le premier programme de ce genre à l'échelle mondiale à faire ce qui suit.

- **Mesurer le niveau d'accès véritable des bâtiments.** Le programme de certification de l'accessibilité de la FRH complète les codes du bâtiment en évaluant l'ensemble de l'installation d'un point de vue holistique de l'utilisateur à l'aide d'une échelle d'évaluation numérique.
- **Former professionnellement les personnes**, y compris les **personnes** handicapées, afin d'acquérir des compétences précieuses, d'obtenir des cotes de conduite et de devenir des évaluateurs accrédités en matière d'accessibilité.
- **Reconnaître l'engagement d'une organisation à l'égard de l'accessibilité** par la certification officielle et l'étiquetage des bâtiments.

Une fois cotés, les bâtiments peuvent obtenir la « certification d'accessibilité de la FRH » ou la « certification d'accessibilité or de la FRH » et peuvent être inscrits dans le registre programme de certification de l'accessibilité de la FRH hébergé par l'Association canadienne de normalisation (CSA). La certification et l'étiquetage illustrent publiquement l'engagement des propriétaires de bâtiments envers l'accessibilité de la même façon que les bâtiments classés LEED illustrent leur engagement envers le développement durable.

Le programme de certification de l'accessibilité de la FRH utilise le Code national du bâtiment et les lignes directrices d'accessibilité de la CSA appelées la Norme B651. Ensemble, ces deux instruments offrent une plateforme puissante et unificatrice pour aider tous les secteurs responsables de l'accessibilité dans l'environnement bâti à aller de l'avant de façon positive, y compris le gouvernement fédéral.

En 2017, le programme de certification de l'accessibilité de la FRH a reçu 9 millions de dollars en financement et l'appui du gouvernement de la Colombie-Britannique. Grâce à ce financement, la FRH est en train de compléter environ 1 100 inscriptions et évaluations gratuites en Colombie-Britannique. Une fois cotées, les organisations peuvent demander jusqu'à 20 000 \$ en subventions pour améliorer l'accessibilité.

En mars 2018, un financement supplémentaire de 10 millions de dollars a été fourni par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour appuyer les efforts de sensibilisation à l'accessibilité de la FRH et pour aider à étendre le programme de certification à l'échelle nationale en mobilisant le soutien et l'investissement d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé. D'autres provinces, dont la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, envisagent d'utiliser le programme de la FRH avec la Norme B651. Cela témoigne d'une volonté croissante d'assurer la normalisation autour d'une approche nationale commune à l'égard de l'accessibilité, qui est le fruit d'un nouveau leadership fédéral.

Il est important de noter que les Canadiens se soucient de l'accessibilité et croient que les gouvernements devraient montrer la voie en rendant notre pays accessible aux personnes de toutes capacités. Une étude réalisée en 2016 par l'Institut Angus Reid a révélé ce qui

suit :

- 92 % croient que l'accessibilité est un droit de la personne et non un privilège;
- 88 % ont dit que le Canada devrait être un chef de file mondial pour assurer l'accès universel aux lieux publics;
- 86 % ont dit qu'un programme de type LEED pour évaluer l'accessibilité des bâtiments vaudrait la peine.

Un adulte canadien sur sept s'identifie comme ayant un handicap (Enquête de Statistique Canada, 2012). Ce nombre augmentera jusqu'à un sur cinq au cours des 20 prochaines années, surtout en raison du vieillissement de la génération du baby-boom. Comme l'a souligné le Conference Board, rendre le Canada plus accessible n'est pas seulement une question de droits de la personne et d'égalité, mais c'est aussi une question de bon sens sur le plan commercial. L'accessibilité est la clé qui permet de libérer le potentiel et l'autonomie économiques des handicapés au Canada.

Alors que le gouvernement du Canada se mobilise derrière les aspirations de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la FRH fournit au gouvernement un système d'amélioration de l'accessibilité éprouvé et conforme aux normes de l'industrie qui, comme le système LEED, favorisera l'adoption et les pratiques exemplaires à l'échelle nationale. Il permettra au gouvernement de réaliser des progrès immédiats par rapport à ses objectifs généraux énoncés de promotion de l'égalité des chances et d'élimination des obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles. Le programme de certification de l'accessibilité de la FRH est un programme « prêt à l'emploi » qui peut aider efficacement le gouvernement à respecter et à dépasser ses propres obligations en matière d'accessibilité en vertu de la nouvelle loi.

La FRH est un partenaire gouvernemental de confiance et un gestionnaire fiable du financement depuis des décennies. La Fondation possède une image de marque forte et dynamique dans tout le Canada, y compris la capacité de mobiliser tous les paliers de gouvernement et le secteur privé pour créer des partenariats afin d'obtenir des fonds et de générer un profil public positif pour les investissements effectués. Rick et la Fondation ont l'habitude de motiver et d'inspirer l'industrie, les collectivités, les gouvernements et les particuliers à appuyer d'importantes priorités nationales.

À titre d'exemple, à l'automne 2017, lors d'une annonce faite à Toronto, le président et chef de la direction de la Société Canadian Tire, Stephen Wetmore, a souligné les efforts de Rick en déclarant : « Rick est une force motrice et inspirante — un véritable leader d'opinion dans le domaine de l'accessibilité — et a contribué à inspirer le mouvement « Parce qu'on veut tous jouer » de Bon départ, un engagement de 50 millions de dollars sur cinq ans de la Société Canadian Tire pour aider à donner aux enfants canadiens handicapés l'accès au sport et au jeu. »

Recommandations

Les six recommandations sont regroupées en deux groupes, à savoir : **A. Leadership stratégique**

(recommandations 1 à 3); et **B. Financement du programme** (recommandations 3 à 6).

A. Leadership stratégique

Le Canada possède une mosaïque disparate de règlements et de codes du bâtiment qui ont évolué au fil des ans. Il est impératif d'harmoniser tous les paliers de gouvernement au Canada autour d'une approche nationale commune à l'égard de l'accessibilité, en complément des approches provinciales et municipales complexes et variées.

Le gouvernement fédéral commencera à diriger le mouvement vers une approche commune en exigeant que tous les bâtiments, parcs et espaces publics appartenant au gouvernement fédéral ou gérés par le gouvernement fédéral soient cotés et, lorsqu'ils sont admissibles, certifiés et étiquetés au moyen du programme de certification de l'accessibilité de la FRH. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi en vigueur.

De plus, la FRH demande au gouvernement du Canada d'utiliser tous les instruments de politique disponibles (p. ex. achats, accords de contribution, dépenses d'infrastructure, incitatifs, etc.) pour inciter tous les paliers de gouvernement à respecter ou à dépasser la Norme CAN/CSA B651 et à être certifié par un évaluateur accrédité de la FRH. Cela améliorera l'accessibilité tout en fournissant aux bailleurs de fonds du gouvernement une méthode de mesure commune et une attestation qu'une norme d'accessibilité rigoureuse a été respectée.

B. Financement du programme

En déposant la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il prêchera par l'exemple et deviendra un modèle en matière d'accessibilité. La FRH demande au gouvernement du Canada de se joindre à la Colombie-Britannique et à d'autres paliers de gouvernement et au secteur privé dans le cadre de la mise à l'échelle nationale du programme de certification de l'accessibilité de la FRH en finançant 5 000 évaluations sur trois ans, y compris en aidant les ministères et organismes fédéraux à se conformer à une évaluation obligatoire de leurs portefeuilles de bâtiments.

La FRH cherche également des fonds pour poursuivre les efforts de sensibilisation afin d'amplifier des programmes importants comme la Semaine nationale de l'accessibilité ainsi que d'autres occasions de mettre en valeur le meilleur de l'accessibilité au Canada (p. ex. les bâtiments certifiés Or de la FRH). De plus, ce financement servira à mener des recherches essentielles en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. Conference Board du Canada, universités, etc.) sur l'analyse de rentabilisation économique et sociale pour appuyer l'investissement dans l'infrastructure (p. ex. autres moyens de financement) ainsi que les mesures incitatives pour éliminer les obstacles (p. ex. allègements fiscaux).

Enfin, la FRH demande au gouvernement du Canada de modéliser le programme de subventions d'infrastructure de la Colombie-Britannique afin de fournir des subventions aux organismes pour qu'ils obtiennent la certification d'accessibilité de la FRH s'il y a des lacunes. Le fonds se servira de la méthode de certification de la FRH pour déterminer l'admissibilité et la FRH s'occupera de la gestion. De plus, la FRH cherchera à obtenir ce financement auprès de sources privées et publiques (p. ex. Banque de l'infrastructure, obligations à impact social).

Conclusion

Lorsque nous éliminons les obstacles pour les personnes handicapées, nous créons un pays où tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent, ont une chance réelle et équitable de réussir. Un environnement bâti accessible convient à tous — petits enfants, parents avec poussettes, adultes plus âgés et personnes âgées, personnes handicapées de manière temporaire et permanente — et tient compte des besoins des gens tout au long de leur vie. Rendre nos espaces publics universellement accessibles libère notre pouvoir économique et social collectif, créant un Canada dont nous pouvons tous être fiers.

Le gouvernement fédéral peut exercer un leadership essentiel en mettant en œuvre nos six recommandations. La FRH a investi dans la création de solutions éprouvées qui complètent facilement la législation et les dépenses d'infrastructure en attente. De plus, la FRH continue de travailler avec des partenaires des secteurs privé et public afin de sensibiliser les gens à cette question critique et d'obtenir les ressources nécessaires pour transformer l'environnement bâti.

Nous saluons l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'accessibilité à l'échelle nationale. Créer un monde sans obstacle demande une « approche pangouvernementale », allant plus loin que la législation, laquelle sensibilisera davantage les gens, les fera participer, les incitera à agir et à revoir les attitudes, afin d'appuyer un mouvement national et mondial à long terme.

Bien qu'il s'agisse d'une entreprise à long terme, nos six recommandations fournissent une feuille de route pour l'adoption systématique de niveaux plus élevés de conception universelle et inclusive, tout en offrant aux gouvernements de tout le Canada une plateforme pour travailler ensemble. Ensemble, les recommandations, une fois mises en œuvre, seront le catalyseur d'un changement durable et positif — qui profitera à tous les Canadiens.